

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	11	14	3	4	0

Séance du 08 février 2022

- date convocation
1^{er} février 2022

L'an deux mille vingt deux,
et le huit février à 20 heures 30,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie, sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire.

Présent(s) : Birol Brachet Cerneaux Darses Flauss Franque Gomez Lanza Lemaréchal Robert Veyrier

Absent(s) excusé(es) Belet Bellec Delcuzoul Deltour

Procuratation (s) : Bellec à Gomez - Delcuzoul à Cerneaux - Deltour à Lanza

Secrétaire de séance : Flauss

Objet : Demande de subventions pour la réfection de la voirie locale suite aux travaux sur la RD 840. DETR 2022 - Voirie locale.
2022 02 08 - 05

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que la collectivité a une obligation de maintenir en état sa voirie communale.

Il souligne que le flux important des engins utilisés durant les travaux de réfection de la RD 840 en 2020 a contribué fortement à la dégradation des rues et des voies adjacentes au chantier.

Après avis de la commission « Voirie », monsieur le Maire propose que la rue de la Poste soit rénovée rapidement afin d'assurer la commodité et la sécurité des usagers.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, que ces travaux avaient été programmés sur les opérations de voirie en 2021 et ajournés compte tenu que les demandes de subventions n'avaient pas été satisfaites par les services de l'État.

Exposé fait, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.
Après délibération, le conseil municipal :

Approuve, à l'unanimité, la rénovation de la rue susmentionnée.

Sollicite la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2022 auprès de la Préfecture de l'Aveyron dans le cadre des opérations de « Voirie locale ».

Dit que les dépenses et recettes seront inscrites au Budget primitif 2022, selon le détail suivant :

Montant total HT	6400 € HT
DETR 30%	1920 € HT
FSIL	NC € HT
COMMUNE	4480 € HT

Dit que les travaux d'aménagement s'effectueront durant le premier semestre 2022 pour une durée estimée à 2 mois.

Autorise le Maire à rédiger et à signer tout document relatif à ce dossier.

<u>Résultat du vote</u>
<u>Pour : 14</u>
<u>Contre : 0</u>
<u>Abstention : 0</u>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire
Christian GOMEZ
Dématérialisé



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée
Le 09 février 2022
et publication ou notification
Du 09 février 2022
Le Maire,
Christian GOMEZ

